

Québec, le 24 avril 2020

Dominic Latouche
Président
Syndicat du Personnel de soutien

Objet : Retour de consultation sur le calendrier scolaire

Monsieur,

Pour faire suite à votre retour de consultation, voici les réponses à vos interrogations.

Est-ce que les établissements pourront faire commencer le personnel avant les premières pédagogiques? Comment ferez-vous pour arrimer le calendrier avec les camps d'été?

Le Cadre de référence relatif aux Services de garde en milieu scolaire prévoit la possibilité d'offrir des services de garde hors calendrier scolaire. Donc, il est prévu d'ouvrir les services de garde dès que les camps de jour se termineront. Ce faisant, nous estimons que nous répondrons aux besoins des parents comme c'est le cas lors des années antérieures.

Est-ce que vous aurez de la souplesse pour le premier jour de travail pour ceux qui détiennent un deuxième emploi?

Comme la date d'ouverture des services de garde demeure sensiblement la même que par les années passées, notre orientation demeure la même à cet effet.

Est-ce que les salariés pourront faire leur nombre d'heures en lien avec leur poste lors des cinq journées pédagogiques fixées en mars? Est-ce que les salariés pourront fixer des vacances, les heures en banque ou être en mise à pied cyclique lors des cinq journées pédagogiques fixées en mars?

En prenant en considération que les habitudes familiales pour l'ensemble de ces congés seront différentes des journées pédagogiques habituelles, nous traiterons la situation dans les services de garde en fonction des principes usuels applicables lors d'une semaine de relâche. Ainsi, les directives relatives aux horaires de travail, à l'octroi des heures et aux prises

de vacances pour une semaine de relâche s'appliqueront en apportant les adaptations nécessaires au besoin.

Veillez agréer, monsieur Latouche, mes salutations distinguées.



Érick Gaboury

Directeur des ressources humaines